Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20260306-D2614-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 6 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

Date de la convocation : 02/03/2026

Etaient présents : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, HAQUIN Laurence, MENIER Michel, PECHEUR Virginie, REVEL Paul, GAUTHIER Jean-Paul, BERTRAND Daniel, MADEC Isabelle, LEPAGE Christelle, KERANGUYADER Erwan, ROHON David, LE MOUNIER Jean-Marie, PURON Muriel, FLAGEUL Nadine, HOUDMON Judith, LE GLATIN Lydie

Absent excusé : Madame GERARD Géraldine donne pouvoir à Monsieur BAUMONT Sébastien
Absent : Monsieur BARBO Jean-Luc
Secrétaire de séance : Monsieur BAUMONT Sébastien

Objet : 5.7 Lamballe Terre et Mer : Signature charte « Eclairage public et biodiversité » **D2614**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la restitution des rapports et charte éclairage public et biodiversité.

Lamballe Terre et Mer, dans le cadre de sa stratégie biodiversité et en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE22), s'est engagée dans une charte « Eclairage public et Biodiversité ». Celle-ci vise à mieux concilier les enjeux liés à l'éclairage public (état du parc, économies d'énergie, besoin de sécurité des usagers) et la préservation de la biodiversité nocturne, fortement impactée par la pollution lumineuse.
Plus de 15 000 points d'éclairage public sont recensés sur le territoire. Le diagnostic, mené entre 2024 et 2025, a permis de compiler 38 rapports techniques, pour chacune des communes du territoire de l'EPCI, ainsi que pour le parc d'éclairage de l'Agglomération.
Ces documents, réalisés par l'Observatoire de la Nuit (bureau d'étude spécialisé dans l'éclairage public et la lutte contre la pollution lumineuse), avec les données du SDE22 et de Lamballe Terre et Mer, permettent d'identifier et de caractériser techniquement chaque point lumineux, et d'analyser les incidences sur les zones à enjeux pour la préservation de la trame verte et bleue.
Comme annoncé lors de la signature officielle de la charte par Lamballe Terre et Mer le 24 septembre 2025, nous vous faisons parvenir le rapport technique concernant COËTMIEUX, ainsi qu'un exemplaire de la charte « Eclairage public et Biodiversité », qu'il vous est proposé de signer si vous souhaitez engager cette démarche sur votre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte « Eclairage public et biodiversité ».

VOTE : 18
- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique TIREL

Secrétaire de séance
Sébastien BAUMONT